



## Déclaration préalable pour le CSA du 16 janvier 2023

### Elections professionnelles

SUD éducation se félicite des résultats aux élections professionnelles, qui lui permettent d'être présent au CSA ministériel et dans 6 CSA académiques dont celui de l'académie de Montpellier. Le syndicalisme de lutte en sort renforcé.

En revanche, nous sommes comme en 2018 stupéfait·e·s par le mélange d'amateurisme et d'impréparation dont a fait preuve notre hiérarchie dans l'organisation des élections. SUD éducation déplore toutes les difficultés rencontrées par un certain nombre de personnels pour voter, dues au choix d'un scrutin électronique. Les personnels les plus précaires, mais aussi des personnels parmi les plus vulnérables n'ont pas pu voter. Pour beaucoup, l'accès à leur numen, à leurs boîtes mails académiques et/ou à leur notice avec leur code de vote, fut un véritable parcours du combattant, dissuadant le plus grand nombre de prendre part au scrutin. Par ailleurs, il nous aura fallu attendre presque une semaine complète, dans un silence total, pour obtenir la désagrégation des voix pour le CSA-D ! **SUD éducation revendique le retour du vote à l'urne sur le lieu de travail afin de faciliter le vote du plus grand nombre d'agent·es. SUD éducation dénonce le gaspillage d'argent public dans des programmes informatiques qui n'apportent aucune garantie en termes de transparence, de démocratie et de facilité d'usage pour tou·tes les agent·es. Nous dénonçons également le silence qui est celui de notre administration sur ces dysfonctionnements majeurs.**

### La question des moyens ou des conditions de travail et d'apprentissage ?

Pour la rentrée 2023, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé la suppression de 1500 postes : 1000 dans le premier degré et 500 dans le second degré alors que le nombre de postes pourvus par des collègues contractuel·les ne cesse d'augmenter et que l'absence de remplaçant·es se généralise dans tous les territoires.

L'administration parle de moyens, de mesures de rentrée. Nous préférons parler de conditions de travail pour les personnels, et d'apprentissage pour les élèves. Car qu'en est-il de la réalité des conditions de travail, d'enseignement et d'accompagnement dans les écoles et les établissements ? Qu'en est-il de la charge de travail pour les personnels administratifs ? Du manque de personnels médico-sociaux ? Du nombre trop faible d'AESH pour permettre la scolarité des élèves en situation de handicap ? Des vies scolaires épuisées par la réduction du nombre d'AED ces dernières années ? Comment expliquer, Madame la Rectrice, que nos collègues AED et AESH travaillant en établissements REP/REP+ ne bénéficient que d'une prime au rabais alors même qu'ils et elles en sont privé·es depuis des années, illégalement d'après le tribunal administratif de Paris ? Comment ne pas parler de mépris de l'administration pour ses travailleur·euse·s les plus précaires ?

Depuis l'ère Blanquer, le second degré subit de lourdes suppressions de postes (8400 suppressions de postes en 5 ans, l'équivalent de 170 collèges depuis 2017). À son tour, le premier degré est pris pour cible. Pour SUD éducation, la baisse du nombre d'élèves doit permettre de remettre l'école à flot, pas de faire encore des économies. On le sait bien : un des principaux facteurs de la dégradation des conditions de travail reste le nombre trop élevé d'élèves par classe, largement au-dessus des moyennes européennes. En élémentaire, l'UE compte en moyenne 19 élèves par classe et 21 au collège. En France, au contraire, on compte en moyenne 22 élèves par classe en élémentaire et 26 élèves par classe au collège. Le dédoublement des classes en GS ne peut s'effectuer alors qu'il sera obligatoire à la rentrée 2023, faute de moyens et de locaux.

Dans le second degré, le ministère annonce 500 nouvelles suppressions de postes pour des effectifs d'élèves stables au niveau national. Alors que nous aurions eu les moyens de faire baisser le nombre d'élèves par classe, le choix qui a été fait est celui d'une politique comptable. **Selon la logique qui prévaut, toute baisse du nombre d'élèves doit s'accompagner d'une baisse des moyens, quelles qu'en soient les conséquences pour les élèves et les personnels, qui n'auront déjà pas été épargnés par les précédentes réformes.** Les personnels des lycées dressent en effet un bilan désastreux des réformes du bac, du LGT et du lycée professionnel : Jean-Michel Blanquer a fait du LGT une machine à broyer les élèves et à renforcer les inégalités et c'est maintenant son successeur Pap Ndiaye qui programme le démantèlement de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Le ministre a également annoncé dans la presse qu'il voulait réformer le collège : il veut rapprocher la sixième de l'école primaire et axer la 5e, 4e et 3e sur l'orientation et la préparation des années de lycée. On peut craindre le démantèlement du collège unique par une orientation précoce. **Or, on le sait, plus l'orientation est précoce, plus le système scolaire reproduit les inégalités. Il n'y a qu'à voir les IPS des lycées, particulièrement des lycées professionnels.**

### **Pas les mêmes urgences...**

L'éducation aurait besoin d'un plan d'urgence : les personnels revendiquent une augmentation des salaires, des recrutements, la titularisation des personnels contractuels, une formation adaptée au terrain, une mobilité professionnelle à nouveau accessible, une amélioration des conditions de travail et des moyens pour l'école inclusive à commencer par la création d'un statut de la Fonction publique pour les personnels AESH.

En outre, SUD éducation vous rappelle que dans l'académie, plusieurs départements font un recours illégal au profilage des postes dédoublés sous forme de PEP, malgré les décisions de justice jugeant le procédé illégal, décision que SUD éducation a obtenue de la Cour d'Appel Administrative de Marseille. Ces profilages doivent cesser et les postes dédoublés passer au mouvement classique afin de rendre de la mobilité aux personnels du premier degré.

SUD éducation propose un tel plan d'urgence depuis 2020, mais le dialogue social est à sens unique depuis trop longtemps...

Le président de la République et son gouvernement ont semble-t-il d'autres priorités, au prétexte d'un déficit des régimes de retraite que même le COR n'estime pas préoccupant, de reculer l'âge légal de départ à la retraite et d'accélérer l'augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier d'une retraite complète. Cette réforme aurait pour conséquence d'aggraver les inégalités déjà massives, notamment entre hommes et femmes. Pour pérenniser le système des retraites, il y aurait des solutions beaucoup simples, à commencer par faire sortir de la précarité tous les personnels qui subissent des temps incomplets imposés et qui sont maintenu-es à un niveau salarial particulièrement bas. Une autre idée toute simple, et qui correspond à la grande cause du quinquennat : payer les femmes autant que les hommes ! Rattraper les 25% d'écart de salaire, ça rendrait immédiatement le système des retraites bénéficiaire !

SUD éducation appelle les personnels à se mobiliser massivement contre cette nouvelle réforme des retraites dès la première journée de grève interprofessionnelle du jeudi 19 janvier. **Pas une année de plus pour notre départ en retraite, pas un euro de moins pour nos pensions !**